



LETTRE D'INFORMATION N° 1/2019

Mairie de Norroy le Veneur 22 Grand'Rue 57140 NORROY LE VENEUR

Tél : 03 87 51 34 30 - Fax : 03 87 51 21 87

mail : mairie@norroyleveneuer.fr - site internet : www.norroyleveneuer.fr

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 8 h 30 -11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 19 h00

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

Location maison

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le 26 novembre 2018 l'achat de la maison 21 Place du Fournil. Le compromis de vente a été signé le 15 janvier 2019. Cette maison entre dans la réserve foncière de la commune. En attendant qu'un projet se concrétise, le Conseil à l'unanimité, accepte la possibilité de la louer.

Adhésion de nouvelles communes au dispositif intercommunal de la Police Municipale et modification du contingent horaire

Une convention a été signée entre les Communes du Ban-St-Martin, Longeville-lès-Metz, Fèves, Hauconcourt, La Maxe, Lorry-lès-Metz, Norroy-le-Veneur, Plappeville, Plesnois, Saulny, Semécourt et Woippy définissant les modalités organisationnelles et financières relatives au fonctionnement de ce dispositif,

Les Communes de Scy-Chazelles, Moulins-lès-Metz et Sainte Ruffine souhaitent adhérer à ce dispositif

La Commune de Longeville-lès-Metz souhaite augmenter son contingent horaire,

Ces adhésions ne modifieront pas les termes de la convention relative à la mise en commune des agents et de leurs équipements. Les heures demandées par les Communes de Scy-Chazelles, Moulins-lès-Metz, Sainte Ruffine et de Longeville-lès-Metz seront déduites des heures dédiées à la Commune de Woippy,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, **à l'unanimité** :

- d'accepter l'adhésion des Communes de Scy-Chazelles, Moulins-lès-Metz et Sainte Ruffine à compter du 1^{er} avril 2019,
- d'accepter la modification du contingent horaire de la Commune de Longeville-lès-Metz à compter du 1^{er} avril 2019,
- de modifier en conséquence la convention relative à la mise en commun des agents et de leurs équipements,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les deux conventions mises à jour.

Motion sur le devenir de la ligne SNCF du tgv Est

Voici le texte de la motion que nous avons approuvé à 11 voix pour et 2 abstentions :

« Le 9 décembre, sans aucune concertation avec les collectivités qui ont financé la ligne à grande vitesse (département, région...) et encore moins avec les associations d'usagers, la SNCF a modifié le cadencement des TGV de la ligne Metz-Paris.

Par d'habiles arguments, elle fait passer pour des progrès la suppression de trains, l'allongement des creux de desserte et le remplacement par des trains low cost qui sont presque constamment surbookés.

Ainsi, dans le sens Metz vers Paris :

- Le train de 8h56 de Metz vers Paris, pourtant très utilisé, a purement et simplement été supprimé par la SNCF. Cela oblige les usagers de ce train à se reporter sur celui de 7h26, fréquemment surbooké, ou à se rendre à Nancy.
- De même le train de 19h50 a disparu au profit d'un OUIGO à 20h12 mais pour lequel il faut être sur le quai au minimum 30 minutes avant le départ du train... Quel progrès !

Dans le sens Paris vers Metz :

- Le train de 8h40 est transformé en OUIGO.
- Le train de 16h40 est transformé en OUIGO et avancé à 16h10.
- En conséquence, le train de 17h40 est le plus souvent surbooké et n'est plus « réservable » quelques jours avant son départ.
- Il n'y a plus que deux trains directs en fin de journée après 18h :
 - Le train direct de 18h40 est maintenu, souvent surbooké, **MAIS** celui de 19h40 a disparu, remplacé par un train à 20h13.
 - Le train direct de 20h40 disparaît sauf à prendre une correspondance via Nancy qui amène le voyageur à 23h30 en gare de Metz !

Rappelons que les billets OUIGO peuvent être achetés uniquement sur internet, qu'il est impossible de réserver une place et d'acheter un billet en gare au dernier moment, qu'il faut être présent sur le quai au moins 30 minutes avant le départ du train...

Quand nous savons que près de 30 % des Français ont des difficultés avec les démarches et achats numériques, nous sommes en droit d'attendre qu'un opérateur de services publics prennent des dispositions pour accompagner les usagers et non pour les dissuader par la complexification des procédures. En outre les abonnements et les cartes de réduction SNCF ne s'appliquent pas sur les trains OUIGO. Rappelons également que les voyages SNCF sur la ligne Grand Est sont parmi les plus chers.

Avec ces modifications de service et de cadencement, Metz devient l'agglomération la plus mal desservie sur l'ensemble du Grand Est avec seulement trois trains vers Paris dans la fourchette horaire de 6h à 9h, essentielle aux déplacements d'affaires comme de loisirs.

Nous attendons de la SNCF qu'elle remette en place le train de 8h56 (Metz - Paris) et de 16h40 et 19h40 (Paris - Metz). Nous attendons qu'elle propose **aux associations d'usagers et aux élus** une réunion de concertation dans les plus brefs délais ».

Acceptation de chèques

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'accepter :

- . un chèque de 500,00 € de SCP IOCHUM & GUIISO, condamnation du demandeur aux dépens.
- . un chèque de 2 160,00€ de GROUPAMA, remboursement honoraires affaire du chevet de l'église.
- . un chèque de 3 959,11 € de GROUPAMA, remboursement honoraires affaire du chevet de l'église.
- . un chèque de 712,30 € de LIXXBAIL, trop perçu facture photocopieuse.
- . un chèque de 5 150,00 € d'UEM, Fondation d'entreprise pour le jardin de la biodiversité.

Subvention travaux aux particuliers

Une demande de subvention de travaux d'économie d'énergie nous est parvenue. Celle-ci doit être approuvée par le Conseil et l'a été à l'unanimité.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019

Compte de gestion 2018

Il s'agit du compte établi par le receveur. Il reprend la totalité des mandats et des titres de l'exercice ainsi que le solde de l'année précédente et les décisions modificatives. Après lecture de celui-ci, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Compte Administratif 2018

C'est le compte du Maire. Il est identique au centime près au compte établi par le receveur.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	610 323,23	1 024 829,28
	Section d'investissement	947 620,62	319 309,27
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Section de fonctionnement		723 950,09
	Section d'investissement		1 260 926,02
	TOTAL (réalisations + reports)	1 557 943,85	3 329 014,66
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	617 524,00	0,00
	TOTAL (à reporter en 2018)	617 524,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	610 323,23	1 748 779,37
	Section d'investissement	1 565 144,62	1 580 235,29
	TOTAL CUMULE	2 175 467,85	3 329 014,66

Le Conseil Municipal arrête et approuve les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité

Vote des trois taxes

Rappel des taux :

Taxe d'habitation : 7.52 %

Foncier bâti : 9.42 %

Foncier non bâti : 50.51 %

Nous n'augmentons pas les taux comme décidé lors de notre campagne. Le conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Approbation de la CLECT

La Commission Locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 13 février 2019 pour examiner les éléments relatifs aux transferts des charges de la compétence eaux pluviales, de la prestation de vérification des poteaux incendie, de la compétence Gens du voyage (aire d'accueil de Mondelage) et la compétence Gemapi (charges transférées de l'emprunt de la digue de Hauconcourt). Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT modifiant les attributions de compensation des communes concernées. Norroy le Veneur n'est pas impacté par ces transferts de charges.

Approbation de la Modification du Plan Local d'Urbanisme

Ces modifications sont pour la zone Ecoparc sur les hauteurs de bâtiments ainsi que des changements d'ordres d'interprétation pour les zones du village.

Toutes les démarches administratives et juridiques étant terminées. Le Conseil Municipal approuve les modifications du PLU à l'unanimité

Aide du CCAS

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité la décision de la commission CCAS d'accorder une aide de 150 euros à une famille de Norroy dont l'enfant est partie en classe de mer et de neige. L'aide sera versée à la coopérative scolaire.

Création d'un poste d'Atsem Principal 1^{ère} classe

Notre Atsem peut prétendre à un avancement au grade principal première classe. La demande a été faite et après avis favorable de la commission administrative paritaire, nous créons un poste à ce grade et sera inscrit au tableau des effectifs. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal

INFORMATIONS MUNICIPALES

Aire de Grand Passage Gens du Voyage : Lors d'une réunion du Syndicat Mixte pour l'aménagement d'une aire d'accueil pour les Gens du voyage le 29 janvier 2019, nous avons eu la surprise d'apprendre que lors d'un comité de pilotage à la préfecture, il aurait été avancé la possibilité d'installer d'une aire de Grand passage sur des terrains militaires sur le ban de Norroy le Veneur. Aucune décision n'a été prise et avant celle-ci nous comptons bien nous faire entendre...

Construction des ateliers municipaux : Des plans nous ont été proposés par notre maître d'œuvre en commission travaux et revus en prenant en compte des besoins des agents techniques. Nous attendons les prochains plans.

Travaux de Plesnois. Ces travaux occasionnent le transport de terre et gravats chez l'agriculteur au Moulin aux Prés par contrat passé entre lui et l'entreprise, ce qui engendre la détérioration de notre route de Bellevue et celle menant au Moulin aux Prés. L'entreprise remettra celles-ci en état, suivant le constat d'huissier qui a été établi avant le début des travaux. Nous nous assurons également régulièrement qu'il n'y a pas de matériaux non acceptables selon la réglementation, c'est-à-dire instables ou de nature à générer de la pollution.

- La sortie de véhicules par la voie venant du nouveau lotissement de Plesnois s'avère dangereuse. Mme le Maire a alerté le maire de Plesnois à ce sujet.

Nous sommes encore en attente de réponse à notre demande de rencontrer la SAFER pour défendre notre option **d'achat de terrains de l'EPFL le long de la route de Bellevue**. Un projet précis a été adressé à la SAFER et à l'EPFL. Nous rappelons notre volonté d'installer une zone d'agriculture ou / et de maraichage bio, une voie de circulation douce vers l'Ecoparc, des haies et de re-naturer les berges du ruisseau « Le Norroy ».

Nouveau parc : Nous recherchons un nom pour ce parc qui vise à reconstituer de la biodiversité. Vous pouvez nous adresser vos propositions. Le nom retenu devra bien sûr évoquer la nature et ses richesses.

Pour la quatrième année nous célébrerons **la fête de la nature** du 22 au 25 mai 2019. La commission « Environnement » planche actuellement sur des animations diverses et variées sur le thème retenu au plan national : « la nature en mouvement » : conférence, sorties nature avec pique-nique, exposition, inauguration du parc.

Broyage des branchages du lundi 15 avril 2019 au mercredi 17 avril 2019

Nos employés communaux viendront à votre domicile pour broyer vos branches d'égagages et tailles de haies, que vous récupérez pour pailler vos jardins.

Pour ce faire : Dès aujourd'hui et avant le 8 avril 2019, appelez en mairie pour vous inscrire.

Nos employés communaux organiseront leurs tournées et vous demanderont d'être présents au moment du broyage.

Ecoles - Le prochain conseil d'école aura lieu le vendredi 29 mars.

Bus des aînés

Prochaines dates du bus des Aînés : le vendredi 22 mars 2019 et les vendredis 5 et 26 avril 2019 à partir de 13h20 à Fèves. Départ à 13h30 à Norroy le Veneur aux arrêts suivants : Fontaine Aumont, rue de Fèves, Snorroy, Fontaine de Larue, Centre village, Fontaine Charrau. Le retour s'effectuera Place d'Armes à 17 heures.

Don du sang

Les prochaines collectes de don du sang en auront lieu les lundis, 8 avril, 6 mai, 1 juillet, 5 août, 2 septembre, 7 octobre, 2 décembre 2019 à la salle des fêtes de Maizières-lès-Metz de 15 h 00 à 19 h 00.

Fête du Sport

La fête du sport aura lieu dans notre village le week-end du 14-15 septembre 2019. Si vous souhaitez organiser une activité sportive dans le cadre de cette manifestation, merci de contacter la mairie par mail ou téléphone en précisant vos nom, prénom, téléphone et adresse mail.



La chasse aux œufs

Elle aura lieu le dimanche 28 avril 2019 après-midi à la salle A. Bourson et elle est ouverte à tous les enfants du village. Pour des raisons d'organisation et de logistique, l'inscription est obligatoire, elle se fait à partir d'un formulaire automatique sur le site internet de la municipalité jusqu'au jeudi 25 avril. Le programme détaillé et les horaires seront disponibles sur le site internet de la municipalité 15 jours avant l'animation.

Pièce de théâtre en anglais pour les enfants

La municipalité offre aux enfants des écoles maternelle et primaire du village une pièce de théâtre en anglais à la salle A. Bourson le lundi 13 mai à 14 h30. La pièce intitulée *The Mice in the Clock* est jouée par des professionnels anglo-saxon. La mise en scène, le choix des costumes et des décors permettent une compréhension aisée du spectacle sans connaître la langue anglaise. Par ailleurs une animatrice linguistique interviendra au préalable dans les classes pour présenter le spectacle.

Fête de la musique - Faites de la musique le samedi 22 juin 2019 salle A. Bourson

Vous savez chanter, jouer d'un instrument de musique ? Seul ou à plusieurs, jeunes ou moins jeunes, le temps d'une chanson ou un peu plus longtemps, quel que soit le style musical, venez participer à la Fête de la musique le samedi 22 juin 2019 à Norroy le Veneur.

La municipalité de Norroy le Veneur vous offre la possibilité de vous exprimer et de faire partager vos talents. Pour cela, complétez le coupon ci-dessous, déposez le en mairie, ou communiquez les informations par mail (mairie.norroy.le.veneur@wibox.fr) ou par téléphone (03 87 51 34 30). Merci de votre participation.

Coupon réponse (date limite de réponse le dimanche 12 mai 2019)

Nom :

Prénom :

Tél :

mail :

Je souhaite chanter et/ou jouer de la musique (précisez l'activité que vous proposez) :

ASD

Centre aéré - 08 au 12 avril 2019 - Ça fourmille, ça grouille, ça bourdonne à Norroy!

Cette année, le centre aéré propose de découvrir et pratiquer des activités liées à la nature et de créer une oeuvre géante : LE MONSTRE DE NORROY. Inscription sur www.couarail-norroy.fr

Objet perdu : une clé a été trouvée dans le village, elle est disponible en mairie aux heures d'ouverture.



Rappel de quelques règles qui nous permettent de vivre bien ensemble

La loi impose que les **chiens** soient tenus en **laisse** sur la voie publique et dans les lieux publics.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal, chemin compris !

Devant l'école même pendant quelques minutes, sur les bandes jaunes, sur les trottoirs, le stationnement est interdit...

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareil susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tel que tondeuse, tronçonneuse, raboteuse, scie mécanique etc... ne peuvent être effectués les jours ouvrables que de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 heures, les dimanches et jours fériés que de 10 heures à 12 heures.

Ca sera tout pour le moment.... Ha non !

Il est interdit de faire du feu...même la nuit !!!



**Collecte de dons alimentaires et d'hygiènes
Aux écoles maternelle et primaire
A la mairie aux heures d'ouverture
Du lundi 25 mars 2019 au jeudi 28 mars 2019**

On compte sur vous...

8^{ème} édition de «La Messine» le 28 avril 2019

Pour plus d'informations : <http://lamessine.eu>

La municipalité de Norroy le Veneur soutient cette action et s'y associe en vous proposant de vous inscrire directement en mairie pour une réservation groupée et en affrétant un bus pour un déplacement collectif.

Inscription en mairie avant le MERCREDI 10 AVRIL 2019.

Plusieurs parcours sont proposés :

- baby messine : 400 m, jusque 4 ans, 3 euros ;**
- mini messine : 1 km, à partir de 4 ans jusque 15 ans, 5 euros ;**
- la messine : 6 km à partir de 14 ans, 14 euros ;**
- challenge mère-fille, 14 euros par personne (à partir de 14 ans) ;**
- challenge grand-mère, mère, fille (la Messine à trois) : 42 euros.**

Paiement uniquement par chèque à l'ordre de l'A2M vous sera demandé au moment de l'inscription.